

## Remise en question des télévisions publiques : la diversité en danger

Imagine-t-on nos chaînes nationales cesser soudain d'émettre, au motif de la rigueur budgétaire ? C'est pourtant ce qui s'est passé la semaine dernière en Grèce, pays membre de l'Union européenne et de la zone euro, où le gouvernement a pris la brusque décision de fermer le groupe de radiotélévision publique ERT. Si cette mesure extrême est sans précédent dans l'histoire de nos démocraties modernes, elle apparaît, hélas, symptomatique des dangers qui pèsent aujourd'hui sur les médias publics, dans l'ensemble de l'espace euro-méditerranéen.

Partout, les exemples de remise en question abondent : au Portugal, le gouvernement a annoncé sa volonté de privatiser partiellement ou totalement la télévision publique RTP, et la fermeture de la chaîne culturelle RTP2 semble d'ores et déjà actée. En Espagne, la RTVE a dû opérer d'importantes coupures budgétaires - renonçant même à diffuser un match de qualification au Mondial de football. Dans d'autres États affectés par la crise des dettes souveraines, la télévision publique est également dans une situation très précaire, comme à Chypre.

Sous la pression de la crise économique, les gouvernants remettent en question ces médias en jouant sur deux types d'arguments : d'un côté, la gestion parfois défailante de ces groupes publics, qui en font les cibles idéales d'une politique de rationalisation budgétaire ; de l'autre, des audiences en berne (autour de 10 % en Grèce), utilisées pour démontrer le caractère apparemment inutile de ces diffuseurs. Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage ; quand on veut fermer une télévision publique, on l'accuse de ne pas être regardée.

Sans nier la réalité de ces problèmes ni les efforts nécessaires pour y remédier, les attaques de ce type ne laissent pas d'inquiéter. Elles semblent en effet réduire la question du service public des médias à une simple équation budgétaire, alors qu'il s'agit d'abord et avant tout d'un enjeu civique. Si les télévisions et radios publiques existent, sous des formes diverses, dans la quasi-totalité des démocraties modernes, c'est qu'elles apportent une contribution essentielle au pluralisme sous toutes ses formes, d'ailleurs reconnue tant par le Conseil de l'Europe que par l'Union européenne.

Grâce à l'indépendance que leur garantit un financement public, ces médias sont notamment capables d'offrir un traitement de l'information différent : en Grèce, c'est aussi sans doute une voix discordante qui s'est tue, laissant le monopole de l'information à des groupes privés liés à des intérêts industriels et financiers, alors

même que le pays traverse l'une des plus graves crises économiques et politiques de son histoire.

Mais la télévision publique est aussi garante de la diversité de la création : à l'heure où, grâce à une forte mobilisation, la défense de l'exception culturelle vient de remporter une première victoire dans le cadre des négociations commerciales entre les États-Unis et l'Union européenne, il serait pour le moins paradoxal de laisser dans le même temps disparaître ces acteurs, qui permettent justement au public d'avoir accès à une création diversifiée, et contribuent souvent de manière décisive à son financement. Quoi qu'on puisse penser des travers de l'ERT, c'était bien elle qui coproduisait les films de Theo Angelopoulos, et non ses consœurs du privé.

Dans la lutte en faveur de la diversité culturelle, il y a donc bien un deuxième front à ouvrir : celui de la défense des diffuseurs publics. À nous, professionnels de l'audiovisuel, de nous mobiliser et de faire entendre notre voix.

**Mathieu Gallet**

**Président de la Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen**